



LE LOROUX BOTTEREAU

PROCES-VERBAL

Approuvé le 18 octobre 2022

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 14 septembre 2022

Nombre de membres : en exercice :	29
votants :	29
présents :	19
présents en visioconférence :	2

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – GILBERT Freddy – DUCHIER William – LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – BONNIN Thierry – MARTIN Sylvie – RAMOS Olivier – GLÉMOT Philippe (absent lors des 5 premiers votes)

Présents en visio conférence : MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi

Absents excusés : POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – CÉREZ Cédric (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – HARNOIS Carla (pouvoir remis à JEANNIN MAHIEU Maryse) – VIAUD Damien (pouvoir remis à GLEMIN Wilfrid) – COQUILLAUD Magdalena (pouvoir remis à BLANCHÉ Laurent) – SOUCHET Mélanie (pouvoir remis à AHOULOU Pierre) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : Françoise REDUREAU

ORDRE DU JOUR

I°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Avis relatif à une demande de dérogation au repos dominical
- 1.2 Modification de la composition des comités
- 1.3 Modification de la délibération portant sur la désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

II°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

FINANCES

- 2.1 Subventions exceptionnelles aux associations (fête de la musique)
- 2.2 Tarifs service « Aide aux leçons »
- 2.3 Convention financière avec le Centre Hospitalier Sèvre et Loire
- 2.4 Demande de garantie d'emprunt d'Atlantique Habitations

RESSOURCES HUMAINES

- 2.5 Modifications du tableau des effectifs
- 2.6 Convention avec le CDG44 : prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

III°) ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

- 3.1 Modification du règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire

IV°) CULTURE LOISIRS

- 4.1 Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Sèvre et Loire

V°) DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

- 5.1 Vente d'une parcelle communale BV n°11
- 5.2 Déclassement village du Tertre
- 5.3 Convention avec le lycée Livet

Conseil Municipal du Loroux-Bottreau – 20 septembre 2022

5.4 Dénomination de voies

VI°) INTERCOMMUNALITÉ

6.1 CSSL Modification statutaire

VII°) INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

VIII°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

IX) QUESTIONS ORALES

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2022 à l'unanimité. Les points complémentaires que Thierry BONNIN souhaite voir abordés, seront transmis à Cédric CÉREZ ultérieurement, afin de les porter en comité. Claudine LETOURNEUX rappelle que ces questions auraient pu être posées dans le cadre des questions orales en fin de Conseil Municipal, sous réserve d'un envoi dans les temps réglementaires. Il s'agit là d'approuver le procès-verbal de la séance de juillet, c'est-à-dire de transmettre les points éventuels qui ne seraient pas conformes aux discussions qui ont eu lieu, mais en aucun cas de débattre de nouvelles questions.
- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur le Maire nomme Françoise REDUREAU secrétaire de séance.

I°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Avis relatif à une demande de dérogation au repos dominical

Rapporteur : Le Maire

Le préfet de Loire-Atlantique sollicite l'avis de la commune concernant une demande de La Banque Française Mutualiste relative à une dérogation à la règle du repos dominical le dimanche 25 septembre 2022 pour la participation d'un salarié responsable de développement commercial aux Virades de l'Espoir au Loroux-Bottereau.

Le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande de dérogation à la règle du repos dominical le dimanche 25 septembre 2022.

Vote

Le Conseil municipal donne un avis favorable **à l'unanimité** sur cette demande de dérogation à la règle du repos dominical le dimanche 25 septembre 2022.

1.2 Modification de la composition des comités

Rapporteur : Claudine LETOURNEUX

Dans la perspective de modifications de délégation pour deux adjoints (Sylvie POUPARD-GARDÉ et Samuel MÉNARD), il s'avère nécessaire de revoir la composition du comité Culture et Loisirs.

Par ailleurs, Laurent BLANCHÉ, adjoint au Maire, souhaite se retirer du comité Solidarités

et Santé du fait de sa mobilisation importante sur sa délégation et ses contraintes professionnelles.

Vie Sportive		Culture et Loisirs	
1	Samuel MENARD	1	Samuel MENARD
2	Damien VIAUD	2	Sylvie POUPARD-GARDE
3	Philippe GLEMOT	3	Magdalena BARDIN
4	Mélanie SOUCHET	4	Françoise REDUREAU
5	Cédric CERZ	5	Thomas LEROY
6	Thierry BONNIN	6	Sylvie MARTIN
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)	11	Citoyen(e)
Solidarités et Santé		Espaces Verts Voirie Cadre de Vie Bâtiments	
1	Sylvie POUPARD-GARDE	1	Laurent BLANCHÉ
2	Laurent BLANCHE => Carla HARNOIS	2	Thomas LEROY
3	Magdalena BARDIN	3	Marie-Line LEROY
4	Françoise REDUREAU	4	Jean-Jacques CHOUBRAC
5	Claudine LETOURNEUX	5	William DUCHIER
6	Klervi LAGADEC	6	Olivier RAMOS
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)		
Enfance Jeunesse et Familles		Vie Economique et Attractivité	
1	Maryse JEANNIN-MAHIEU	1	Pierre AHOULOU
2	Marie-Line LEROY	2	Mélanie SOUCHET
3	Lénaïck COLIN	3	Wilfrid GLEMIN
4	Freddy GILBERT	4	William DUCHIER
5	Philippe GLEMOT	5	Damien VIAUD
6	Thierry BONNIN	6	Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
Développement Urbain et Patrimoine		Développement Durable Energies et Transports	
1	Sandrine MILLIANCOURT	1	Cédric CERZ
2	Jean-Jacques CHOUBRAC	2	Maryse JEANNIN-MAHIEU
3	Thomas LEROY	3	Carla NOEL
4	Freddy GILBERT	4	Wilfrid GLEMIN
5	Samuel MENARD	5	Sandrine MILLIANCOURT
6	Sylvie MARTIN	6	Klervi LAGADEC
7	Citoyen(e)	7	Citoyen(e)
8	Citoyen(e)	8	Citoyen(e)
9	Citoyen(e)	9	Citoyen(e)
10	Citoyen(e)	10	Citoyen(e)
11	Citoyen(e)	11	Citoyen(e)
Dialogue citoyen et Vie Associative			
1	Claudine LETOURNEUX		
2	Lénaïck COLIN		
3	Carla HARNOIS		
4	Pierre AHOULOU		
5	Réjane SECHER		
6	Yves BRELET		
7	Citoyen(e)		
8	Citoyen(e)		
9	Citoyen(e)		
10	Citoyen(e)		

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la composition des comités telle que proposée ci-dessus.

Vote

25 voix pour

3 abstentions (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD, Yves BRELET et Klervi LAGADEC)

1.3 Modification de la délibération portant sur la désignation des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Sylvie POUPARD-GARDÉ

Par délibération en date du 21 juillet 2020, 7 membres du Conseil Municipal ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour les mêmes raisons précédemment expliquées, Laurent BLANCHÉ, adjoint au Maire, souhaite se retirer du Conseil d'Administration.

Il est proposé de désigner Mme Françoise REDUREAU comme représentante de la Ville au sein du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Laurent BLANCHÉ.

Débat

Françoise REDUREAU précise s'être présentée afin de lui permettre de faire du lien en tant que membre du comité solidarité à la CCSL.

Vote

25 voix pour

3 abstentions (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD, Yves BRELET et Klervi LAGADEC)

II°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

FINANCES

2.1 Subventions exceptionnelles aux associations (fête de la musique)

Rapporteur : Samuel MÉNARD

Après deux ans de suspension du fait de l'épidémie de COVID-19, la Fête de la Musique a repris en 2022, pour une nouvelle édition le 25 juin dernier.

Le public est venu nombreux, et les associations lorousaines se sont de nouveau fortement mobilisées, pour assurer avec leurs bénévoles, la tenue des stands de bar et restauration, sur le site des différentes scènes.

Suite au bilan de la Fête de la Musique du 25 juin, il est constaté un résultat positif de 2 200 € sur les ventes effectuées sur les stands.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, comme lors des éditions précédentes, d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit des associations qui ont assuré la tenue d'un stand lors de l'événement, selon la répartition ci-dessous :

Tannerie	Choukette et Cie	275 €
	Art Tempo	275 €
	Loire Divatte Roller	275 €
Presbytère	Club des bons amis	275 €
	UNC	275 €
Eglise	Basket club	275 €
	Vie la joie	275 €
Salle VIP	Ikébana	138 €
	Sourire	138 €
Subvention 100%	Subvention 50%	Subvention de 275 € répartie entre les associations Ikébana et Sourire qui ont partagé la tenue d'un même stand

Débat

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD formule la remarque d'étonnement suivante : « je suis étonnée, quant au montant des bénéficiaires, qu'il y ait 1 200€ de moins que ce qui avait pu être annoncé en commission Moyens Généraux. On nous dit qu'une facture n'avait pas été saisie, mais je suis étonnée que cette facture n'ait pu être engagée entre le 25 juin et le 20 septembre. »

Le Directeur Général des Services explique ce dysfonctionnement d'engagement sur le plan comptable par l'arrêt d'un agent en charge du suivi de la gestion de ce budget « "Fête de la Musique" ». Il ajoute que cela n'a rien d'étonnant au regard des autres années.

Vote

Le Conseil Municipal, approuve **à l'unanimité** l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des associations qui ont assuré la tenue d'un stand lors de l'événement, selon la répartition ci-dessus.

2.2 Tarif service « Aide aux leçons »

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Pour répondre à la demande des familles, le service ENFANCE propose après les vacances d'automne 2022, une aide aux leçons pour les enfants de niveau CE1 et CE2 scolarisés à l'école publique Maxime Marchand et à l'école privée St Jean Baptiste.

Cette activité accessoire de l'accueil périscolaire a été approuvée par délibération en date du 05 juillet dernier.

Pour rappel, les objectifs poursuivis sont de :

- Réduire la journée de l'enfant en lui permettant de faire ses leçons avant de rentrer à la maison le soir ;
- Acquérir une meilleure organisation dans le travail ;
- Réviser ses leçons ;
- Gagner en autonomie.

Les lundis, mardis et jeudis : après l'école, 2 groupes de 10 enfants maximums seront accueillis dans 2 salles municipales, encadrés par un animateur qualifié.

Les horaires :

- 16h20 – 17h20 pour l'école Maxime Marchand (temps de regroupement, goûter + aide aux leçons)
- 16h30-17h30 pour l'école St Jean Baptiste (temps de trajet retour vers la MDE + goûter + aide aux leçons).

Il y a lieu de fixer la tarification de cette activité. Ainsi, il est proposé un tarif horaire identique à celui de l'accueil périscolaire selon le Quotient Familial de la famille soit :

TYPE	TARIFS
Tarif horaire	0,85 € + QF x 0,166 %
Goûter	0,55 €

A titre d'exemple, le prix horaire pour une famille au plafond serait de 4,14€ pour un prix de revient de l'Accueil Périscolaire à 6,31€ / heure (*données 2021*).

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les tarifs appliqués pour cette nouvelle activité tels que présentés.

Débat

Maryse JEANNIN MAHIEU précise qu'en aucun cas la commune ne fera de bénéfices. Monsieur le Maire ajoute que cette comptabilité analytique permet d'avoir un tarif précis de la prestation fournie.

Vote

27 voix pour
1 abstention (Yves BRELET)

Philippe GLÉMOT, absent jusqu'alors, rejoint le Conseil Municipal

2.3 Convention financière avec le Centre Hospitalier Sèvre et Loire

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre de la vente du Pavillon Bernard Dupont situé 24 rue Pierre Sécher au Loroux-Bottereau au profit du bailleur social Podeliha, le Centre Hospitalier Sèvre et Loire avait consenti à baisser le prix de vente fixé par le service des Domaines et ce, afin de permettre la réalisation du projet de réhabilitation de ce bâtiment en Maison Relais de 18 places.

En contrepartie, afin de soutenir ce projet pour l'accueil de personnes fragiles socialement et psychiquement, il avait été convenu, en 2019, que la commune du Loroux-Bottereau octroierait une subvention d'un montant de 80 000€ visant à compenser une partie de cette moins-value.

La convention ci-annexée a donc pour objet de formaliser cet engagement financier entre la commune du Loroux-Bottereau et le Centre Hospitalier Sèvre et Loire.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver le versement d'une subvention au Centre Hospitalier Sèvre et Loire et autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de cette attribution.

Vote

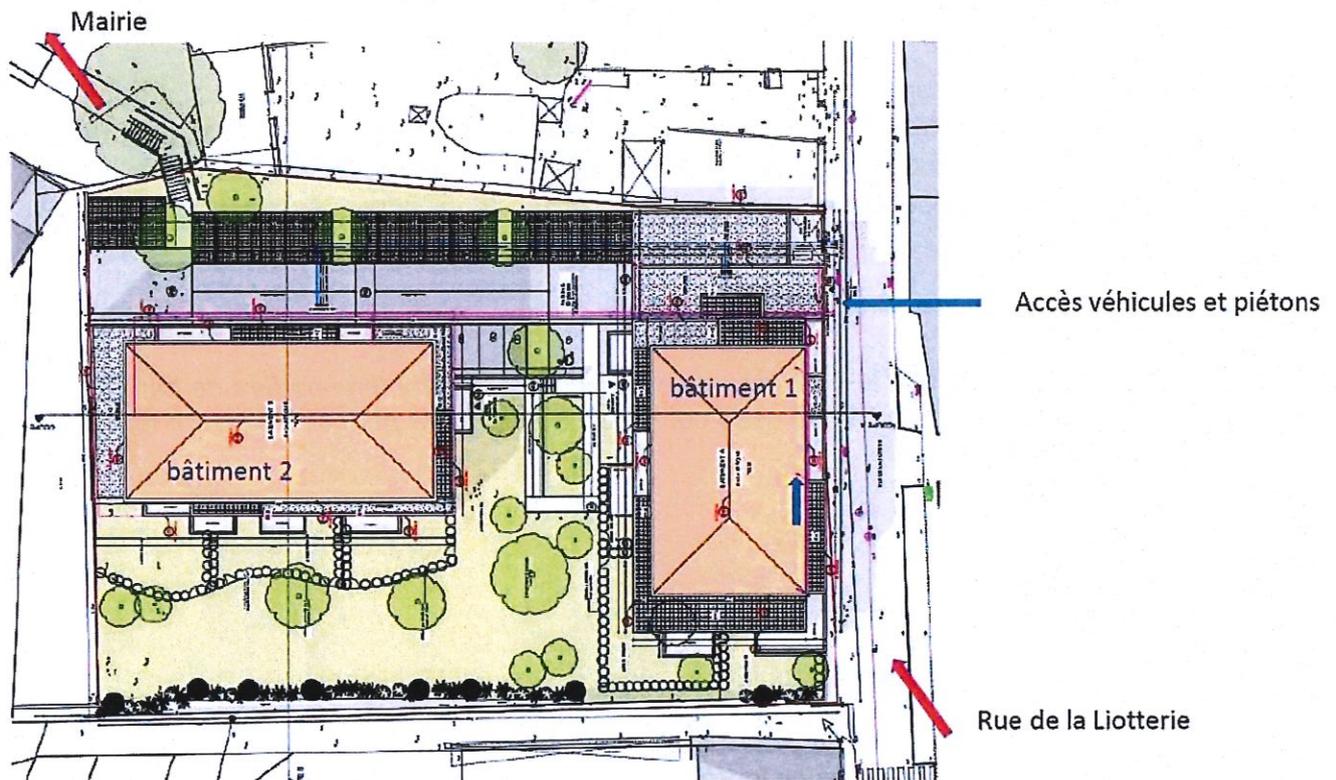
28 voix pour

1 abstention (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD)

2.4 Demande de garantie d'emprunt d'Atlantique Habitations

Rapporteur : Le Maire

Une opération de construction de logements, portée par le Groupe PierreVal, doit débiter prochainement rue de la Liotterie.



Source : PIERREVAL – TRIEDRE ARCHITECTURE

Prévu initialement pour un programme de 65 logements uniquement sociaux, le projet a été retravaillé, dès 2020, par la nouvelle équipe municipale afin de réduire le nombre de logements, d'apporter davantage de mixité (logement social / accession) et d'adapter la typologie de logements pour satisfaire des publics différents.

Ainsi, le projet composé de deux bâtiments comportera finalement 48 logements (17 T2, 18 T3, 11 T4 et 2 T5) dont 31 logements sociaux, 12 en accession sociale et 5 libres.



Source : PIERREVAL – TRIEDRE ARCHITECTURE

Dans ce contexte, le bailleur social, Atlantique Habitations sollicite la commune pour un accord de principe concernant la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le financement de l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux « La Liotterie » au Loroux-Bottereau.

Les lignes de prêts à garantir sur cette opération sont les suivantes :

- Prêt PLAI d'un montant de 576 234,00 €
- Prêt PLAI Foncier d'un montant de 310 069,00€
- Prêt PLUS d'un montant de 879 209,00 €
- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 429 326,00 €
- Prêt Booster d'un montant de 465 000,00 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à donner son accord de principe concernant la garantie d'emprunt relative à l'opération mentionnée ci-dessus.

Vote

Le Conseil Municipal donne un accord de principe **à l'unanimité** concernant la garantie d'emprunt relative à l'opération mentionnée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

2.5 Modifications du tableau des effectifs

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont envisagées et sont respectivement liées à la création d'un nouveau service (France Services) et à des mobilités (départ en retraite, disponibilité, changement d'affectation). Elles concernent :

- **Pôle citoyenneté – Démocratie Participative – Affaires Internes**

Dans le cadre de l'ouverture de France Services dans le dernier trimestre 2022, 2 agents médiateurs vont être nécessaires pour animer ce service à la population. Le besoin a été estimé à 1,8 ETP (Equivalent Temps Plein) soit :

- Création d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28h par semaine. L'agent qui occupera ce poste fait actuellement partie des effectifs au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (28,10h/35). Il a bénéficié d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) entre juillet 2021 et septembre 2022. Il intégrera ce poste créé dans le cadre d'un reclassement définitif.
- Création d'un adjoint administratif territorial à 35h par semaine.

▪ **Pôle Technique & Aménagement**

Service Bâtiment : Création d'un adjoint technique territorial à 35h par semaine suite à la mise en disponibilité du responsable et la montée en responsabilité d'un des agents du service.

Service Entretien :

- Création d'un adjoint technique territorial à 33 h par semaine suite au départ en retraite d'un agent (suppression d'un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35h par semaine). La quotité a été revue afin de tenir compte des besoins identifiés.
- Création d'un adjoint technique territorial à 35h par semaine au poste de responsable suite réorganisation.

▪ **Pôle Enfance Jeunesse et Vie Scolaire**

Suite demande de disponibilité, création d'un adjoint territorial d'animation à 35h par semaine pour le service APS/Pause méridienne.

Le Conseil Municipal est donc appelé à modifier le tableau des effectifs suivant les modifications récapitulées ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS						
SUPPRESSION			CREATION			
NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL SUR ANNEE CIVILE	NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL SUR ANNEE CIVILE	MOTIF
1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35/35	1	Adjoint technique territorial (Service Entretien)	33/35	Départ en retraite
			1	Adjoint territorial d'animation (APS/Pause méridienne)	35/35	Remplacement dans le cadre d'une disponibilité
1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	28,10/35	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (France Services)	28/35	Reclassement
			1	Adjoint administratif territorial (France Services)	35/35	Création de service
			1	Adjoint technique territorial (Service Bâtiment)	35/35	Remplacement dans le cadre d'une disponibilité
			1	Adjoint technique territorial (responsable entretien)	35/35	Réorganisation avec mutation interne

Débat

Réjane SÉCHER rappelle la mise en place d'un Espace France Services aux alentours de la mi-novembre. Elle précise qu'afin d'obtenir la labellisation, il convenait d'avoir pu en amont flécher les futurs locaux dédiés et procéder au recrutement des candidats. Elle ajoute que l'agent qui occupera le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28h par semaine a déjà pu bénéficier de stages au sein de 5 Espaces France Services différents et aura, tout comme sa collègue, une formation avant l'intégration à son nouveau poste. Une subvention sera attribuée pour la mise en place de ce nouveau service apporté aux Lorousains.

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD interroge sur la date effective des créations.

Le Directeur Général des Services : « pour France Services, nous serons sur la mi-octobre car des formations sont prévues avant l'ouverture officielle mi-novembre. Le nouvel agent de maintenance des bâtiments démarre la semaine du 26 septembre. »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « serait-il possible d'avoir un tableau des effectifs complet à date de la mise en œuvre des nouvelles créations ? »

Le Directeur Général des Services : « il est en cours. Ce tableau des effectifs qui n'existait pas vraiment tel que nous le souhaitions, devrait être finalisé très prochainement. Une mouture devrait être présentée lors de la prochaine commission Moyens Généraux. »

Vote

25 voix pour

3 abstentions (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD, Sylvie MARTIN et Thierry BONNIN)

1 voix contre (Yves BRELET)

2.6 Convention avec le Centre de Gestion 44 : prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le Centre de Gestion propose depuis le 1^{er} janvier 2017 une prestation pour le calcul des ARE (Allocations de Retour à l'Emploi).

Les collectivités sont tenues de prendre en charge le versement des allocations chômage de leurs anciens agents privés d'emploi. Il s'agit des cas suivants :

- En cas de rupture conventionnelle
- En cas de refus de titularisation
- En cas de licenciement pour inaptitude physique (fonctionnaires IRCANTEC majoritairement)
- En cas de retraite pour invalidité
- En cas de révocation
- En cas de maintien en disponibilité pour absence de poste vacant lors d'une demande de réintégration suite à une dispo pour convenances personnelles
- Parfois suite à des démissions
- Et pour les contractuels lors des non renouvellements de contrat, mais seulement en cas de non adhésion au RAC (Régime d'Assurance Chômage)

L'objectif de ce service est de traiter juridiquement et techniquement à la place des collectivités en situation d'auto-assurance, les demandes d'allocations chômage.

La prestation inclut :

- le calcul du droit initial,
- le suivi mensuel de l'allocation
- la délivrance des documents à adresser aux allocataires (par exemple la lettre de notification des droits).

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le CDG.

Le coût de cette prestation est facturé aux collectivités comme suit :

<i>Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage</i>	<i>120,00 €</i>
<i>Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation</i>	<i>60,00 €</i>
<i>Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite</i>	<i>35,00 €</i>
<i>Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC</i>	<i>22,00 €</i>
<i>Suivi mensuel (tarification mensuelle)</i>	<i>22,00 €</i>
<i>Conseil juridique (30 minutes)</i>	<i>15,00 €</i>

Le Conseil Municipal est donc appelé à autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Vote

Le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité** M. Le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE).

III°) ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

3.1 Modification du règlement de Fonctionnement de l'Accueil Périscolaire

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Au regard de la hausse des effectifs d'enfants et du nombre important de familles en attente, il est proposé de réajuster le délai d'inscription et d'annulation au service Accueil périscolaire afin de permettre une anticipation de l'encadrement des enfants, mais aussi de permettre à des familles en attente de pouvoir s'inscrire :

AUJOURD'HUI	A COMPTER DU 21/09/2022
Jusqu'à 8h le jour même	Jusqu'à l'avant-veille 8h soit un délai décalé de 48h

Pour exemple, situation rencontrée depuis la rentrée :

*APS soir, effectif prévisionnel du jeudi 8/09 consulté sur le logiciel la veille : 331 inscrits
Effectif du jeudi 8/09 consulté le jour même à 8h10, après le délai : 305 inscrits soit un différentiel de 26 enfants pour lesquels 2 animateurs supplémentaires auraient été nécessaires.*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire telle que proposée.

Débat

Maryse JEANNIN-MAHIEU rappelle la nécessité de cette décision : « nous nous retrouvons dans des situations vraiment inconfortables, avec de grosses difficultés de recrutements d'animateurs. Les équipes ont besoin de ce délai complémentaire de 48h pour pouvoir organiser et permettre un accueil dans de bonnes conditions. Des difficultés ont été rencontrées à la rentrée, avec un nombre d'enfants supérieur à celui escompté, tandis que le nombre d'enfants scolarisés est en baisse cette année. Le groupe a décidé de faire en sorte que toutes les familles puissent laisser leurs enfants à l'accueil périscolaire dans de bonnes conditions et même chose pour le mercredi. Le souhait étant de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes des familles. Un bémol est à prendre en compte : un nouveau logiciel a été mis en place cette année avec certains bugs. Nous travaillons avec les techniciens d'arrache-pied afin de trouver une solution. Les « Equivalents Temps Plein » et les locaux sont revus et adaptés en conséquence. »

Monsieur le Maire ajoute que les charges du personnel vont dans ce sens augmenter mais cela correspond à un vrai service rendu aux familles.

Maryse JEANNIN-MAHIEU explique également ce délai supplémentaire d'inscription de 48h car les recrutements des animateurs doivent vraiment coller aux besoins réels. Une gestion fine des effectifs s'impose afin de ne pas gaspiller l'argent public tout en répondant à l'ensemble des familles (ce qui ne se fait pas dans toutes les communes), dans une démarche de pédagogie et de discipline.

Sylvie MARTIN : « comment peut-il y avoir 331 inscrits prévisionnels et seulement 305 inscrits réels ? ». Elle demande également quels sont les moyens d'empêcher ce « surbooking ».

Olivier RAMOS : « quelle est la pénalité pour les parents ? »

Maryse JEANNIN-MAHIEU : « jusqu'à présent il n'y avait pas de pénalité pour les parents. Seule la 1^{ère} 1/2h était facturée, alors que la famille avait pu inscrire son enfant pour tout l'accueil périscolaire et qu'un animateur avait été prévu en conséquence. La question que vous soulevez fait partie de nos axes de travail en comité, afin d'inciter fortement les familles à désinscrire leur enfant si elles n'ont pas besoin du service. Mais cela n'était pas prévu jusqu'à présent dans le règlement. Nous vous ferons des propositions pour optimiser le service et ne gaspiller de l'argent, tout en répondant aux besoins des familles. »

Klervi LAGADEC : « Quelles sont toutes ces familles en attente ? Les dossiers sont à compléter en fin d'année scolaire donc est-ce que ce sont de nouveaux arrivants en septembre ou bien est-ce qu'il y a eu des critères, une priorisation des familles qui inscrivaient leurs enfants à l'année ? Ce qui pourrait expliquer que certaines familles sont dans l'attente de place. Comment se passe la gestion des équipes au vu des si grandes fluctuations relevées dans l'exemple donné ? »

Maryse JEANNIN-MAHIEU : « c'est exactement cela. Les présences d'animateurs fluctuent en fonction des besoins, ce qui n'est pas confortable pour eux. On peut leur dire : « demain, tu ne vas finalement pas travailler autant d'heures ». C'est pour cela que nous souhaitons optimiser avec un délai de 48h à l'avance.

Pour répondre à la 1^{ère} question, aujourd'hui il n'y a plus de familles en attente puisque nous nous donnons les moyens de répondre à l'ensemble des besoins. Il a pu y avoir des familles en attente car nous étions obligés d'arrêter un nombre maximum d'enfants à accueillir ; il nous fallait nous organiser au niveau des bâtiments et car nous nous devons d'avoir les animateurs. Le mercredi nous avons un maximum de 186 enfants accueillis. Ces effectifs n'avaient jamais été atteints jusqu'à présent. C'est pour cela que notre souhait a été de pouvoir accueillir tous les enfants. Aujourd'hui, sauf en cas de bug du logiciel, nous ne constatons plus de familles en attente.

Les familles ont été informées par mail. Nous avons mis un point d'honneur à leur expliquer ce qu'il se passait et ce que nous allions mettre en place. Une grande partie de la population se retrouve concernée par les services de la Maison de l'Enfance (multi-accueil, APS, mercredi) : aujourd'hui, 905 familles sont inscrites sur le logiciel. »

Olivier RAMOS : « cette modification du délai d'inscription et d'annulation au service Accueil périscolaire est donc une règle différente de celle qui prévoit la facturation d'1/2h pour pénalité ? »

Maryse JEANNIN-MAHIEU : « oui tout à fait. Hier soir, en comité, nous avons présenté la situation. Nous nous devons de travailler sur les différentes pistes (sanctions, montants ?...). Ce délai de 48h obligera les familles à anticiper. La personne au secrétariat de la Maison de l'Enfance a dû faire du phoning, pour contacter les familles qui s'étaient inscrites et dont les enfants ne sont finalement pas venus. Même si nous savons également qu'avec le processus de rentrée, les familles ont besoin de temps pour s'adapter. »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « ce nombre d'enfants inscrits dans les services d'APS beaucoup plus conséquent interpelle, car les effectifs scolaires n'ont quant à eux pas augmenté. Avez-vous donc déjà analysé ces inscriptions, est-ce dû à une reprise de l'emploi... ? »

Maryse JEANNIN-MAHIEU : « en effet les effectifs scolaires ont même baissé : nous étions à 939 enfants scolarisés l'an passé contre 920 cette année. Nous n'avons pas fait de questionnaire car notre priorité était de gérer l'accueil périscolaire et le mercredi. Nous avons mis tous les moyens humains là-dessus, mais effectivement cela nous a interpellé. Le télétravail est moins pratiqué, beaucoup de personnes travaillent en périphérie nantaise donc moins de familles sont en capacité d'aller chercher les enfants le soir. Mais cela n'est qu'une hypothèse car nous n'avons pas mené d'enquête qualité auprès de nos familles. »

Monsieur le Maire : « nous devons mener une vraie réflexion sur la projection des 10-20 années à venir. Quelle sera la tendance de la jeunesse et des services à ajuster en conséquence ? Il ne faut pas se tromper pour ne pas investir pour rien. »

Vote

26 voix pour

2 abstentions (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD et Klervi LAGADEC)

1 voix contre (Yves BRELET)

IV°) CULTURE LOISIRS

4.1 Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Sèvre et Loire

Rapporteur : Samuel Ménard (en l'absence de Sylvie POUPARD-GARDÉ)

L'association « Lire à l'hôpital » a été dissoute le 16 juin dernier, faute de bénévoles suffisants pour assurer une rotation de l'équipe. Par ailleurs, la gestion du fonds du Centre Hospitalier Sèvre et Loire devenait problématique et aucune animation n'était proposée par l'association par manque de personnes et de temps.

Dans ce contexte, le comité Culture et Loisirs a émis un avis favorable pour établir un partenariat entre le Centre Hospitalier Sèvre et Loire et la médiathèque des Quatre Vents de la Commune du Loroux-Bottereau pour l'accès à la lecture, la culture et l'information.

Ainsi, une convention de partenariat ci-jointe est proposée, afin de cadrer l'intervention des services communaux.

La Commune du Loroux-Bottereau mettra à disposition des documents (livres, brochures, ...) pour les patients, les résidents, les visiteurs et le personnel du Centre Hospitalier Sèvre et Loire, assurera régulièrement une présence au sein des locaux et pourra proposer des animations. Le temps de travail hebdomadaire pour cette activité a été estimé à 1h en moyenne.

Le Centre Hospitalier mettra à disposition un lieu dédié :



Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver ce partenariat avec le Centre Hospitalier Sèvre et Loire et à autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Débat

Sylvie MARTIN regrette que cette association ait été dissoute.

Réjane SÉCHER ajoute que quelques bénévoles poursuivront leur action.

Françoise REDUREAU explique cette dissolution par un manque de bénévoles, très vieillissants.

Maryse JEANNIN-MAHIEU : « cela soulève la question du renouvellement des bénévoles effectivement ».

Klervi LAGADEC plussoie et trouve dommageable que l'association ne puisse plus proposer ce service et que ce soit à la Collectivité de prendre le relai. Elle suggère de déployer une communication afin de renouveler le réseau de bénévoles.

Jean-Jacques CHOUBRAC rebondit en précisant qu'il n'est plus possible de faire un retour arrière depuis la dissolution de l'association, à moins de re-créeer une nouvelle association.

Monsieur le Maire précise que les bénévoles qui souhaitent poursuivre leur action, se joindront à l'équipe de bénévoles de la Médiathèque.

Vote

27 voix pour

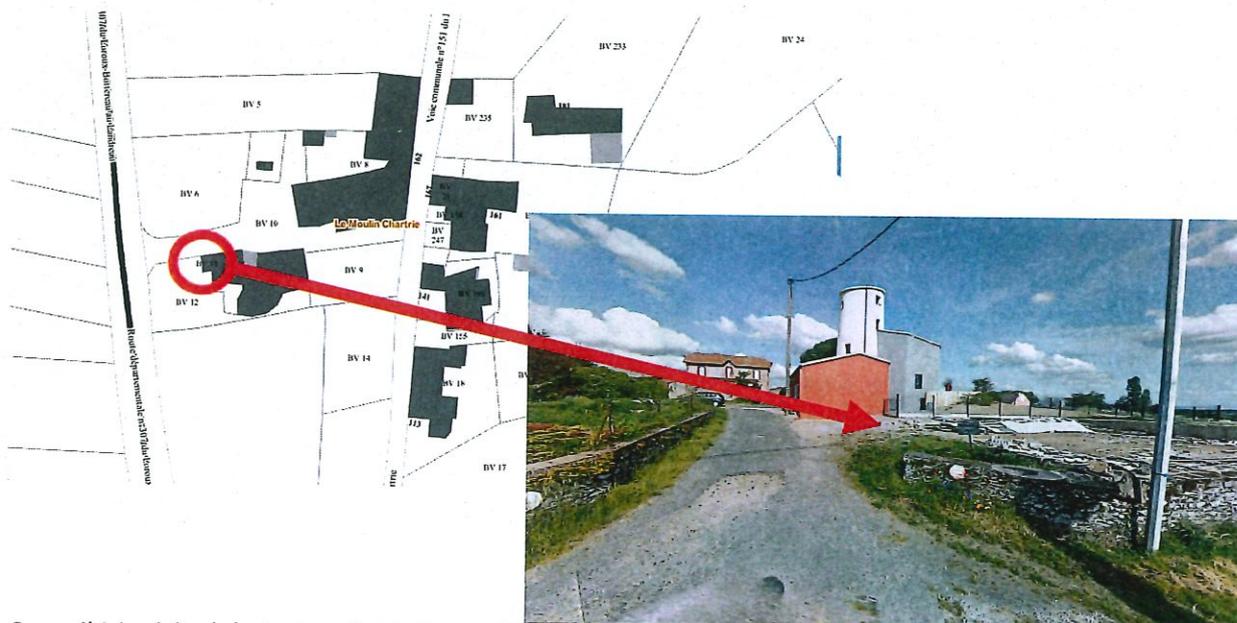
2 abstentions (Philippe GLÉMOT et Yves BRELET)

V°) DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

5.1 Vente d'une parcelle communale BV n°11

Rapporteur : Sandrine MILLIANCOURT

M. et Mme BERTAUD-DOLLÉ souhaitent acquérir une parcelle communale cadastrée section BV n°11 et située au droit de leur propriété au lieudit « Le Clos du Moulin Chartrie » au Loroux-Bottereau. Ce terrain d'une superficie de 8m² correspondait à l'emplacement d'un ancien transformateur.



Ce délaissé n'étant d'aucune utilité pour la commune, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Ainsi, après évaluation de ce bien communal par le service des Domaines, le prix de vente est fixé à 9 € HT du m² soit pour une surface cadastrale de 8m², un montant de 72 € HT.

M. et Mme BERTAUD-DOLLÉ ont donné leur accord en date du 1^{er} août dernier sur ces modalités financières.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Autoriser la cession par la Ville du Loroux-Bottereau de la parcelle communale cadastrée section BV n°11 (8m²) au profit de M. et Mme BERTAUD-DOLLÉ
- Préciser que cette cession interviendra au prix de 9€ HT du m² et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette cession.

Vote

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité** la cession par la Ville du Loroux-Bottereau de la parcelle communale cadastrée section BV n°11 (8m²) au profit de M. et Mme BERTAUD-DOLLÉ, au prix de 9€ HT du m² avec des frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur, et autorise **à l'unanimité** Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette cession.

5.2 Déclassement village du Tertre

Rapporteur : Sandrine MILLIANCOURT

Les conjoints BERNIER ont sollicité la commune pour acquérir une partie de l'espace public situé au droit de leur propriété au village du Tertre au Loroux-Bottereau.



Pour céder ce bien du domaine public, il est nécessaire de le déclasser préalablement, afin de l'incorporer dans le domaine privé communal. Le recours à une enquête publique préalable semble nécessaire dans ce cas de figure. En effet, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art. L 141-3 du code de la voirie routière).

Après une première analyse, ce projet de déclassement a pour objet la désaffectation partielle ou totale de la voie dédiée à la circulation générale et est susceptible de remettre en cause les droits d'accès des riverains.

Dans ce contexte, une enquête publique d'une durée de 15 jours devra être organisée. Aussi, une délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale est donc proposée.

A noter que l'ensemble des frais liés à cette transaction seront à la charge des demandeurs (frais de géomètre et de notaire).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Décider de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis Le Tertre du domaine public communal
- Autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Débat

Thierry BONNIN s'enquiert de savoir si plusieurs propriétaires sont présents sur cette zone ou bien s'il s'agit d'une même famille.

Sandrine MILLIANCOURT précise que la demande émane de conjoints. Elle ajoute que l'enquête publique a pour objet de rendre officielle cette démarche. Le bien est ainsi automatiquement proposé à chaque riverain.

Vote

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis Le Tertre du domaine public communal et autorise Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

5.3 Convention avec le lycée LIVET

Rapporteur : Sandrine MILLIANCOURT

La commune a été sollicitée par l'équipe enseignante du lycée Livet afin d'envisager un projet de partenariat avec une de leurs formations de design d'espace. Pour ces formations, les domaines d'applications sont l'architecture intérieure, le paysage et la scénographie. Les étudiants visent des métiers de conception et de maîtrise d'Œuvre.

Après échanges avec cet établissement, il a été proposé aux étudiants de prendre part à la réflexion engagée sur deux sites de la commune : l'Orangerie et la Tannerie. Ils devront ainsi formuler des propositions d'aménagement selon les besoins exprimés par les usagers et la collectivité. Ce projet sera réalisé tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

La convention ci-jointe établit les engagements respectifs. L'étude est gratuite. A noter que la commune prendra en charge le financement de deux allers-retours des étudiants lors de la première phase d'enquête.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce projet de partenariat et à autoriser Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le lycée Livet.

Débat

Sandrine MILLIANCOURT précise que les étudiants étudieront ces deux sites tout au long de l'année, avec en préambule une phase d'enquête, puis une production de mémoire avec soutenance. Ils pourront ensuite concrétiser un projet en lien avec l'enquête, avant une autre soutenance finale.

Monsieur le Maire : « nous trouvons intéressant de faire travailler des étudiants sur ce projet, afin d'avoir un regard neuf. »

Jean-Jacques CHOUBRAC : « d'autant plus que nous n'avions aucun projet précis sur l'Orangerie. »

Vote

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** ce projet de partenariat et à autoriser Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le lycée Livet.

5.4 Dénomination de voies

Rapporteur : Sandrine MILLIANCOURT

Dans la perspective des constructions du lotissement « Le Clos des Blanchés », il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie qui dessert ce nouveau quartier situé sur l'arrière du site de l'hôpital Sèvre et Loire.



Après avis du comité Développement Urbain et Patrimoine, il est proposé « Chemin du Clos des Blanchés ».

Le Conseil Municipal est appelé à

- Adopter la dénomination « Chemin du Clos des Blanchés ».
- Charger M. le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste

Débat

Monsieur le Maire : « pour rappel, il est lancé un projet de centre de kiné-MAM et taxi : projet travaillé en amont avec notamment le Directeur de l'Hôpital sur la part MAM avec

l'intérêt de tisser des liens intergénérationnels. Un bon tiers de la parcelle sera maintenue en espaces verts. »

Vote

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte la dénomination « Chemin du Clos des Blanches » et harge M. le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste

VI°) INTERCOMMUNALITÉ

6.1 CCSL : modification statutaire

Rapporteur : Le Maire

Par délibération en date du 6 juillet 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur les points suivants :

- La modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire de la manière suivante : Gestion du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique ; ceci afin de permettre l'intégration du CLIC au sein des services de la CCSL en lieu et place du soutien financier à l'association à compter du 1er janvier 2023.
- En compétence supplémentaire : l'ajout de la protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, avec pour définition de l'intérêt communautaire : production d'énergie renouvelable : pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements communautaires ; Ceci afin de permettre à la CCSL de pouvoir poser des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie renouvelable sur ses bâtiments. Les communes restent compétentes pour poser des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments, pour créer des centrales photovoltaïques, etc.

Cette modification est soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres, qui doivent délibérer dans le délai de 3 mois à compter de la notification par la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Elle sera actée par arrêté du Préfet si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

En cas d'absence de délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, l'avis de la commune est réputé favorable conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire annexée à la présente délibération.

Débat

Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD : « l'intégration du CLIC à la CCSL est-elle consécutive à une lassitude de l'association ou à une difficulté de la gestion associative pour ce type de service ? »

Françoise REDUREAU confirme qu'effectivement cela est à mettre en lien avec une lassitude de l'association, notamment de la Présidente de l'association. Mais cela a été bien retravaillé avec le comité et Pascal EVIN.

Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD trouve cela vraiment regrettable.

Vote

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire annexée à la présente délibération.

VII°) INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 25 janvier 2022, portant délégation de compétence au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Date	Attributaire	Prestation	Prix HT
Juillet 2022	APAVE	Diagnostic avant démolition sur le site de l'ancien hôpital	32 385 €
Juillet 2022	SAE	Terrain Multisports (+ plateforme)	63 740 €
Août 2022	AD INGÉ	Maîtrise d'œuvre pour la déconstruction-désamiantage de l'ancien hôpital	41 000 €
Août 2022	GÉRARD & Fils	Fourniture et pose de 28 cavurnes	7 456,67 €
Septembre 2022	BUROMAT	Mobiliers des locaux de France Services	4 673,09 €

VIII°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

➤ Comité Dialogue Citoyen : présentation par Claudine LETOURNEUX

- **08 septembre : comité Dialogue citoyen** : accueil des 4 nouveaux lorousains engagés dans les 9 comités (4 à 6 citoyens par comité), après le renouvellement du collège des citoyens. La plupart ont souhaité rester un an supplémentaire. Certains ont aussi décidé de changer de comité.
- **29 septembre : réunion plénière trimestrielle des Référents Quartiers/Villages** : retour sur les rencontres 2022 élus/habitants, actions menées, projection sur l'organisation de nouvelles rencontres en 2023.
- **CMJ** : travail en cours au sein de 3 commissions sur 3 projets : 1/ Développement Durable : opération de sensibilisation au zéro déchet – 2/ Intergénérationnel : repas des aînés – 3/ Animation autour d'un cinéma de plein air au printemps prochain, en lien avec la Médiathèque
- **Plateforme PURPOZ** : un 1^{er} questionnaire a été élaboré autour du réaménagement de la Médiathèque. Bon taux de participation à cette enquête,

dont les résultats seront exploités par les services de la Médiathèque pour ses propositions.

- **12 octobre : dernier atelier de concertation du panel de 40 citoyens** qui travaille sur le projet du Plan Guide inscrit dans « Petites Villes de Demain ».
- **Préparation des budgets participatifs qui pourront être mis en œuvre en 2023.**

➤ **Comité Développement Durable : présentation par Monsieur le Maire (en l'absence de Cédric CÉREZ)**

- **Mobilité douce** : la CCSL était en recherche de locaux pour stocker les vélos électriques qui pourront être loués à partir du 03 octobre par les habitants du territoire. Ce local dédié se trouve rue de la Loire. Un atelier de réparation viendra par la suite s'y greffer. Klervi LAGADEC est invitée à porter son point d'interrogation au prochain comité Développement Durable, à savoir où en est la CCSL sur son schéma vélo.
- **PPRI** : le Plan de Prévention du Risque Inondation a évolué au vu des calculs de projections statistiques, avec une augmentation de la surface impactée par des inondations.

➤ **Comité Enfance-Jeunesse et Familles : présentation par Maryse JEANNIN MAHIEU**

- **Retour sur les séjours d'été** : ont affiché quasiment complet. 79 enfants sont partis dont 24 adolescents (en bord de mer Côte Atlantique ou Pyrénées)
- **Rentrée scolaire** : 920 enfants scolarisés
- **Nouveaux horaires de l'APS** : démarrage à 7h15 (au lieu de 7h30) – 15 enfants sont présents dès 7h15. Maryse JEANNIN MAHIEU remercie le Conseil Municipal pour ce vote et ce choix budgétaire qui permet de répondre à un besoin des familles.
- **Travaux en cours sur le Groupe Scolaire Maxime Marchand** : mise en place de nouvelles classes (maternelles, salle des maîtres, nouvelle bibliothèque, locaux pour le RASED...). Une réunion a eu lieu dernièrement avec les enseignants, les parents d'élèves, tous les usagers. Pas de retard à ce jour. Livraison prévue en septembre 2023
- **Travail sur les économies en eau et en énergie en comité Enfance-Jeunesse** : ont été relevées toutes les sources d'économie d'énergie possibles, maîtrise des ressources en eau.

➤ **Comité Espaces verts, Cadre de vie, Bâtiments et Voirie : présentation par Laurent BLANCHÉ**

- **Aménagement du Carrefour St Barthélémy courant septembre** : interdiction de tourner à gauche, possibilité de traverser, en attendant le projet de rond-point repoussé à 2023, avec le Département, faute de finances publiques suffisantes.
- **Déplacement de la Commission Sécurité Routière du 5 septembre** : dans 12 villages, suite aux remontées des réunions RQV. Un point sera fait lors de la prochaine commission afin de trouver des axes d'amélioration sur les différents

sujets soulevés. L'énaïck COLIN précise que des actions ont déjà été engagées par les services et même le Département.

➤ **Commission Moyens Généraux - Communication : présentation par Réjane SÉCHER**

- **Mag** : en cours de fabrication pour une sortie le 07 novembre.
- **Prochaine commission communication** : le 20 octobre
- **Prochaine commission Moyens Généraux** : le 03 octobre

➤ **Commission Vie Sportive : présentation par Samuel MÉNARD**

- **Forum des Associations** : beau succès, 850 personnes environ. 39 associations y ont participé (contre 32 l'an passé). La formule sera à revoir en termes d'horaires : plutôt en matinée l'an prochain de 9h30 jusqu'au temps du midi, afin d'amener les associations à un temps festif entre elles. Thierry BONNIN confirme que l'après-midi, peu de personnes sont venues s'inscrire.
- **Nouveau club du Sèvre Loire Volley-Ball** : installation favorisée par la commune (achat de chaises, filet, tracés salle du Dalu)
- **City Stade** : 1^{ère} réunion de chantier avec le conducteur des travaux (Groupe SAE) repoussée pour donner l'accès libre au site lors des Virades de l'Espoir. Les membres du comité Vie Sportive y seront conviés. Une 2^{ème} proposition est en cours d'étude pour une ombrière destinée aux boulistes.
- **Prochain comité Vie Sportive** : le 13 octobre à 19h00

➤ **Commission Santé-Solidarités : absence de Sylvie POUPARD-GARDÉ**

➤ **Commission Culture - Loisirs : absence de Sylvie POUPARD-GARDÉ**

- **Festival ECHO** : Monsieur le Maire remercie l'association Les Locaux, Bertrand Vacarisas, les équipes de la Mairie. Plus de 14 000 personnes sont venues visiter le site.
- **Prochain comité culture** : 6 octobre

➤ **Comité Vie Economique et Attractivité : présentation par Pierre AHOULOU**

- **Point Local 002 au 18 rue Anne de Goulaine** : Vente réalisée par la commune. Le local a été divisé en deux :
 - Acquisition d'un local sans aménagement d'une surface de 51.30m² au cours de ce mois de septembre 2022 pour un montant de 84 000€ soit 1650€/M² HT par l'enseigne Simon Say Pizza. Acté par une délibération du conseil municipal du 16 juin 2020.
 - Sur la façade, côté 18 rue Anne de Goulaine :

Poursuite de travaux à réaliser par les soins de la commune pour l'arrivée prochaine de l'enseigne de travail temporaire Temporis, avec une surface occupée de 60,20m².

Il s'agit d'une location sur la base d'un bail commercial pour les 2 premières années, à la suite desquelles l'occupant pourra s'il le souhaite acquérir le local à 2500€/M² compte tenu de l'inflation et des coûts de matériaux de construction.

- **Dossier ravalement façade ensemble 4-6-8 rue Anne de Goulaine :** les négociations sont en cours avec l'auto-école Belem qui estime que sa part à payer est élevée. Les deux autres acteurs, à savoir Harmonie Habitat et la commune sont prêts pour la validation de ce chantier donc à suivre.
- **Dossier aménagement de l'étang des grenouillères :** le comité VEA a initié une rencontre inter comités sur ce sujet le 4 juillet dernier. A suivre les prochaines étapes en vue d'acter les préconisations.
- **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial (CCSL)) :** une réunion s'est tenue le 31 août 2022 au Loroux-Bottereau, accompagné par Cédric CÉREZ et Madame Sixtine HIBON, chargée de mission, afin d'évoquer les actions menées par la commune sur le projet Plan Alimentation agriculture au niveau de la CCSL.
- **Nouveaux commerces au Loroux Bottereau :**
 - Ouverture de l'enseigne la RE-TENUE, nouvelle boutique située au 4 rue Chotard au Loroux-Bottereau (activité : dépôt - Revente de vêtements femmes ados et enfants à partir de 5 ans.)
 - Ouverture d'un restaurant créole situé au 8 rue Anne de Goulaine : le K-Rybou (ex-tonton)
- **Autres Informations commerciales :**
 - Changement de gérant à la Pizzeria Donatello situé rue des Nonnains depuis début septembre 2022.
 - Fermeture définitive au 30 octobre 2022 de l'enseigne DAN VIDEO après 30 années de service au profit des lorousains et des lorousaines. Beaucoup de demandes sont en cours par rapport à l'intérêt que ce local en gestion communale suscite.
- **Déménagement de Simon Say Pizza place Rosmadec :** d'ici la fin de l'année 2022 pour le local 002 au 18 rue Anne de Goulaine. Son local actuel est non communautaire.
- **Fermeture de l'enseigne Dress By Lou place Rosmadec :** depuis quelques semaines déjà.
- **Marché du Loroux :**
 - Prévision d'installer 3 à 4 nouveaux autres commerçant(e)s si les offres après étude, répondent aux attentes.
 - Marché de Noël : le 26 novembre 2022 à la place Saint Jean
- **Rappel des prochaines dates d'animations du marché lorousain :**
 - Le jeudi 22 septembre 2022

- Le Jeudi 24 novembre 2022
- Marché de Noël : le 26 novembre 2022 à la place Saint Jean

➤ **Comité Développement urbain et Patrimoine : présentation par Sandrine MILLIANCOURT**

- **Prochain comité** : le 6 octobre
- **Version 0 du PADD** (document stratégique à partir duquel découlera le déroulé du futur PLUi)
- **Validation de la fresque du transfo Cour du Château en bureau municipal** : elle sera présentée lors du prochain comité.
- **Retard dans l'inventaire des petits patrimoines** : construction d'une méthodologie à venir en impliquant les RQV
- **Lots rue Claude Monet** : prolongation de la durée de la date de dépôt des dossiers de candidatures jusqu'à la mi-octobre.
- **Soutien d'un projet d'Apéro Patrimoine porté par M. Billault : le 13 octobre**

Dates manifestations 2022 : *Monsieur le Maire rappelle que le rôle des élus est aussi d'être présents sur les différentes manifestations afin d'y apporter leur aide, de se répartir la charge, de soutenir les différents comités.*

- ✓ 17 septembre (matin) : Opération Nettoyage – World Cleanup Day
- ✓ 17 et 18 septembre : Journées du patrimoine – Weekend de clôture ECHO
- ✓ 22 septembre : Fête du marché (concerts + ateliers du Zeste en plus)
- ✓ 25 septembre : Virades de l'espoir
- ✓ 9 octobre : Vide-greniers des amis de la MAS
- ✓ 15 octobre : Octobre rose, "ma bulle rose" (ateliers bien-être et sensibilisation au dépistage)
- ✓ 19 octobre : Repas des aînés
- ✓ 22 octobre : Octobre rose, course nordique du RCN + baptême en Harley
- ✓ 25 octobre : DigiPack (tournoi E-sport) au Palais des Congrès
- ✓ 5 novembre : DigiPack (concert DJ Antoine Garrel) au Palais des Congrès
- ✓ 24 novembre : Fête du marché et lancement des illuminations de Noël
- ✓ 26 novembre : Marché de Noël

Monsieur le Maire rappelle que cette rentrée est placée sous le signe de la sobriété. « Dès le mois de mars, des actions ont été menées au sein de la Collectivité (maîtrise des températures des locaux, réflexes sur les mises en veille des outils informatiques, extinctions des lumières). Un rappel a été fait fin juin aux agents dans ce sens. Un courrier a été adressé aux commerçants de la commune leur rappelant la réglementation en matière de prévention, de réduction et de limitation des nuisances lumineuses (enseignes, vitrines), un travail est en cours sur l'éclairage public, (ce qui n'est pas si simple car cette gestion s'opère par quartier et non par rue), sur l'éclairage de l'église, les illuminations de Noël. Dès le mois d'avril, le véhicule électrique de la Mairie a été mis à disposition des services techniques. Nous sommes en cours de commande de deux véhicules électriques. »

Sylvie MARTIN : « avez-vous mis en place un suivi sur les impacts au niveau de la consommation énergétique ? »

Monsieur le Maire : « non pas encore même si j'ai déjà eu quelques tendances sur les impacts financier de l'éclairage de l'église. »

Sylvie MARTIN : « au niveau de la gestion de l'eau, vous en êtes où ? »

Samuel MENARD : « un mail doit être envoyé dans ce sens aux associations sportives, afin de rappeler les bonnes pratiques sur l'utilisation des douches, de l'eau chaude, des lumières. Il nous faudra peut-être mettre des signalétiques appropriées, donner le coût induit de l'utilisation des bâtiments pour chaque association. Nous avons les moyens de quantifier le coût de l'éclairage au zéphir, au pôle foot. »

➤ **Prochain Conseil Municipal le mardi 18 octobre 2022**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

N° d'ordre des délibérations :

DB200922-11	Délibération – Repos dominical : avis sur demande de dérogation à la règle
DB200922-12	Délibération – Modification sur la composition des comités
DB200922-13	Délibération – Conseil d'Administration du CCAS : modification de la délibération portant sur la désignation des membres du Conseil Municipal
DB200922-14	Délibération – Fête de la musique : attribution de subventions exceptionnelles aux associations participantes
DB200922-15	Délibération – Activité périscolaire « Aide aux leçons » – fixation d'un tarif
DB200922-16	Délibération – Centre Hospitalier Sèvre et Loire : convention financière - Subvention
DB200922-17	Délibération – Opération « La Liotterie » (31 logements sociaux) – accord de principe sur garantie d'emprunt au profit d'Atlantique Habitations
DB200922-18	Délibération – Ressources Humaines : modifications du tableau des effectifs
DB200922-19	Délibération – Ressources Humaines : prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi : convention avec le CDG44
DB200922-20	Délibération – Accueil Périscolaire : modification du règlement de fonctionnement
DB200922-21	Délibération – Centre Hospitalier Sèvre et Loire : convention de partenariat
DB200922-22	Délibération – Affaires foncières : vente d'une parcelle communale BV n°11
DB200922-23	Délibération – Affaires foncières : enquête publique préalable au déclassement – village du Tertre
DB200922-24	Délibération – Lycée Livet : convention d'étude
DB200922-25	Délibération – Dénomination de voie : Le Clos des Blanches
DB200922-26	Délibération – Communauté de Communes Sèvre et Loire : modification des statuts

Affichage en Mairie du Loroux-Bottereau et mise en ligne sur le site internet de la commune : le

25 OCT. 2022

Emmanuel RIVERY,
Le Maire



Françoise REDUREAU
Secrétaire de séance



